

Compte-rendu sommaire du Conseil municipal du 13 avril 2022

Article L. 2121-15 et 2121-25 du CGTC

Heure du début de séance : 20h

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14

Procuration : Madame Nelly MARECHAL, procuration à Madame Odile DIVANAC'H, Monsieur Jean-Laurent KERNEVEZ, procuration à Madame Isabelle BUREL, Madame Carine GUILLO, procuration à Monsieur Yves KERISIT, Monsieur Alex KERIVEL, procuration à Monsieur Henri MOAN, Monsieur Jean-Pierre LE COZ, procuration à Madame Marie-Thérèse DONNART

Nombre de votants : 19

Secrétaire de séance : Isabelle Burel

Monsieur Roc'h, responsable de la trésorerie de Douarnenez, assiste au conseil municipal. Il présentera les comptes de gestions de la commune ainsi que le budget du lotissement.

Monsieur le Maire fait l'appel puis demande au Conseil d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 8 mars 2022.

➤ Compte-rendu approuvé à l'unanimité

Monsieur Moan demande s'il serait possible d'avoir un organigramme complet des employés communaux. Monsieur le Maire lui répond qu'il sera bientôt remis à l'ensemble des conseillers.

Madame Guillou, Monsieur Moan et Monsieur Evenat déplorent l'arrivée très tardive des documents, ce qui ne permet pas de préparer le conseil municipal dans de bonnes conditions. Monsieur Moan pense que la survivance de la commission budget aurait pu permettre une présentation des documents dans des délais plus corrects.

Monsieur le Maire répond que certains documents n'ont été transmis en mairie que le jour même du conseil municipal, ce que confirme le percepteur, Monsieur Roc'h, qui n'a donné les comptes du lotissement que quelques heures avant la réunion. De plus, monsieur le Maire précise qu'il n'y a aucun déni de démocratie puisque l'objet de cette réunion du conseil municipal est bien d'étudier l'ensemble des comptes de la commune, d'en discuter et de pouvoir les voter en connaissance de cause.

Madame Guillou, Monsieur Moan et Monsieur Evenat précisent qu'au moment du vote des comptes de gestions, des comptes administratifs et de l'affectation des résultats des ces comptes ils se retireront et ne reviendront voter que pour les autres sujets à l'ordre du jour.

COMPTES DE GESTIONS ET COMPTES ADMINISTRATIFS DES BUDGETS ANNEXES

- SPANC

Présentation par Monsieur Kérisit. Il est précisé qu'une prise de compétence intercommunale eau et assainissement serait souhaitable.

➤ Le compte est approuvé à l'unanimité des présents

- Lotissement

Présentation par Monsieur Roc'h trésorier principal.

Le trésorier principal mentionne que ce budget va pouvoir être clôturé dans l'année puisque toutes les parcelles sont vendues. Madame Guillou demande s'il y a d'autres projets de lotissement. Il lui est répondu que pour le moment, ce n'est pas le cas, mais pourquoi pas à l'avenir.

➤ Le compte est approuvé à l'unanimité des présents

- Caisse des écoles

Présentation faite par Monsieur Kérisit.

➤ Le compte est approuvé à l'unanimité des présents

- CCAS

Présentation faite par Monsieur Kérisit

➤ Le compte est approuvé à l'unanimité des présents

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE

La présentation du compte administratif est effectuée par Monsieur Kérisit.

Madame Guillou demande des précisions sur le taux de l'emprunt effectué par la commune auprès de la Banque des Territoires. Monsieur Kérisit et Monsieur le Maire répondent qu'ils ne sont pas en mesure de donner un chiffre exact de mémoire, mais qu'ils pourront apporter une réponse précise après avoir revu le dossier.

Monsieur Roc'h présente les comptes de gestion. Le budget 2021 a été voté l'année dernière et la traduction comptable de cette gestion se retrouve dans le compte de gestion. Monsieur Roc'h souligne qu'il n'y a pas eu de dépassement. La corrélation entre prévisions et réalisations atteste de la sincérité du budget. Il n'y a pas de discordance significative. L'autofinancement brut de la commune s'élève environ à 427 000 €.

➤ Le compte est approuvé à l'unanimité des présents

Il est demandé à Monsieur Roc'h si certains budgets annexes pourraient être rattachés au budget principal. Ce dernier répond que le budget de la Caisse des écoles peut l'être. Par contre, pour toute commune de plus de 1 500 habitants, le CCAS doit disposer d'un budget propre car il n'est pas constitué uniquement d'élus.

AFFECTATION DES RESULTATS

Madame Guillou ainsi que Messieurs Evenat et Moan Henri ne souhaitent pas prendre part au vote et sortent de la salle.

1- SPANC

➤ Accepté à l'unanimité des présents

2- Lotissement

➤ Accepté à l'unanimité des présents

3- Caisse des écoles

➤ Accepté à l'unanimité des présents

4- CCAS

➤ Accepté à l'unanimité des présents

BUDGETS ANNEXES PREVISIONNELS

1- SPANC

Présentation faite par Monsieur Kérisit.

Une augmentation de 300 % des amendes pour non-conformité est à prévoir prochainement.

➤ Vote : unanimité.

2- Caisse des écoles

Présentation faite par Monsieur Kérisit.

➤ Vote : unanimité.

3- CCAS

Présentation faite par Monsieur Kérisit.

➤ Vote : unanimité.

4- Lotissement

Présentation faite par Monsieur Roc'h.

Tous les terrains ayant été vendus, la clôture de ce budget pourra ensuite être finalisée.

➤ Vote : unanimité.

BUDGET COMMUNAL PREVISIONNEL

Madame Guillou demande si l'augmentation du coût de l'énergie a été prise en compte dans l'élaboration du budget 2022. Monsieur le Maire lui répond que des travaux d'isolation et de rénovation des systèmes de chauffage s'achèvent dans 3 bâtiments communaux ce qui va permettre une moindre consommation. De plus cela fait déjà plusieurs semaines que le chauffage dans les bureaux de la mairie est minimisé. Il faut également se poser la question de la pertinence de la durée de l'éclairage public.

Madame Guillou s'étonne de la diminution des dépenses en voiries. Monsieur le Maire lui explique que cela correspond à un investissement et non à des dépenses de fonctionnement.

L'augmentation des charges de personnel pour 2022 s'explique par le départ à la retraite de 4 agents et la nécessité pour le bon fonctionnement des services d'opérer un tuilage sur ces postes.

De nouvelles embauches ont été faites, mais la masse salariale globale reste stable. Cela représente 46 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

- Vote : 4 contre et 15 voix pour.

PARTICIPATION AUX BUDGETS ANNEXES

- CCAS
Monsieur le Maire propose une subvention de 6 000 €.
La subvention est approuvée à l'unanimité.
- Caisse des écoles
Monsieur le Maire propose une subvention de 12 000 €.
La subvention est approuvée à l'unanimité.
- Cité Musicale
Monsieur le Maire propose une subvention de 30 000 €.
La subvention est approuvée à la majorité (4 Contre / 15 Pour).

TAUX ET TAXES LOCALES

Concernant la taxe foncière Monsieur le Maire propose de maintenir le taux à l'identique.

- Vote : unanimité.

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le poste d'adjoint du patrimoine doit être créé pour permettre le bon fonctionnement de la médiathèque, suite au départ à la retraite de la responsable.

- Proposition adoptée à l'unanimité

APPROBATION DE LA CONVENTION GLOBALE TERRITORIALE (CTG)

Monsieur le Maire présente les enjeux de cette convention :

- La petite enfance et l'enfance
- La jeunesse
- La parentalité
- L'animation de la vie sociale
- La mobilité
- L'accès au droit et l'accessibilité des structures
- L'autonomie, l'insertion sociale et professionnelle
- Les actions de prévention et de lutte contre l'isolement.

Les objectifs de cette convention sont :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale
- Faciliter la relation parentale. Favoriser le développement de l'enfant et le soutien des jeunes
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle

- Soutenir les actions de prévention et de lutte contre l'isolement
- Créer les conditions favorables aux mobilités pour tous

➤ Proposition adoptée à l'unanimité

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA FONDATION DU PATRIMOINE ET LA VILLE DE PONT-CROIX

La convention arrivant à son terme, il convient de la renouveler, ce qui permet à la commune mais également aux associations et particuliers de Pont-Croix propriétaires d'un bien patrimoniale de pouvoir bénéficier du soutien de la Fondation lors de travaux de sauvegarde.

➤ Proposition adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Evenat revient sur l'analyse des eaux du Goyen présentée lors du précédent conseil municipal. Il pense que la pollution des eaux doit être imputée aux agriculteurs et non aux canidés. Monsieur le Maire lui répond que les analyses ont été faites là où les eaux pluviales se déversent dans le Goyen.
- Madame Stephan demande quand la fibre sera opérationnelle sur la commune. Monsieur le Maire explique que quelques conventions doivent être signées pour le passage du réseau sur certaines propriétés. Normalement en début 2023, la partie sud de Pont-Croix sera fibrée, et la partie Nord dès 2026.
- Monsieur Evenat demande si un livret de famille bilingue français/breton pourrait être délivré lors des mariages.

Monsieur le Maire lève la séance.

Fin de la réunion du conseil à 23h02.

Fait et affiché à Pont-Croix le 26 avril 2022

Le Maire
Benoît Lauriou



